

| Titre | Politique de prévention et de promotion de la santé | | No : 2014-A-069-r2 |
|-----------------------|---|-----------|--------------------------|
| Direction responsable | Direction des services professionnels | | |
| Applicable à | Toutes les directions du CHU Sainte-Justine | | |
| Nom du signataire | Dr Marc Girard, Directeur | | |
| Signature |  | | |
| En vigueur le | 2014-06-11 | Révisé le | 2019-02-27 2024-04-01 |

1. Contexte (but) et portée

Cette révision 2024 de la Politique de **prévention et de promotion de la santé** au CHU Sainte-Justine, initialement adoptée en 2014, s'inscrit dans le cadre de la mise à jour des politiques dans un cycle de 5 ans.

But :

Agir en prévention et en promotion de la santé de manière intégrée dans toutes les trajectoires de soins et de services du CHU Sainte-Justine pour :

- Contribuer à la prévention des maladies chroniques;
- Favoriser le bien-être;
- Encourager l'adoption de saines habitudes de vie;
- Renforcer la capacité du personnel, des patients et de leurs familles à prendre soin de leur santé.

Portée :

Cette politique précise les modalités d'application de la prévention et de la promotion de la santé au CHU Sainte-Justine. Elle s'inspire de la définition et des travaux en promotion de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ainsi que du concept d'Hôpital promoteur de la santé, promu par l'OMS, à travers le mouvement international Hôpitaux promoteurs de la santé.

| Numéro RPP : 2014-A-069-r2 | |
|--|--|
| <p>Approbation d'entrée en vigueur par le :</p> <p>Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : N/A Comité de régie : N/A Conseil d'administration : 2014-06-11 Résolution no : N/A</p> | <p>Contenu révisé et approuvé le :</p> <p>Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : AAAA-MM-JJ Comité de régie : N/A Conseil d'administration : AAAA-MM-JJ Résolution no :</p> |

La présente politique s'applique à toutes les personnes œuvrant au CHU Sainte-Justine et dans tous les sites exploités par celui-ci. Elle s'applique aussi aux patients et à leur famille, aux visiteurs et à toute personne se trouvant sur les lieux du CHU Sainte-Justine.

2. Objectifs

- **Promouvoir la santé des patients du CHU Sainte-Justine et de leur famille** en intégrant la promotion de la santé depuis le début de la prise en charge du patient et tout au long du processus de soins.
- **Promouvoir la santé du personnel du CHU Sainte-Justine** en encourageant l'adoption de saines habitudes de vie et en offrant à tous un milieu de travail sain et sécuritaire selon les principes du développement durable, et ceci dans le cadre des valeurs et des principes de vie mis de l'avant par le CHU Sainte Justine
- **Être la référence dans le développement et le partage** des outils et des interventions en prévention et en promotion de la santé visant la santé des familles.
- **Intégrer la prévention et la promotion de la santé** dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité et des normes régissant l'agrément de l'organisation.
- **Mettre en place des mécanismes de collaboration interne et externe avec les différents partenaires** pour assurer aux patients une continuité des soins et des services qui intègrent la promotion de la santé.
- **Viser l'amélioration de la santé de la communauté** en proposant des actions concrètes en partenariat avec les acteurs concernés.

3. Principes directeurs

Le CHU Sainte-Justine **reconnait, parmi ses six missions universitaires**, la promotion de la santé. Le CHU Sainte-Justine s'engage dans l'application du concept de promotion de la santé à honorer son adhésion au mouvement international des Hôpitaux promoteurs de la santé (HPS) de l'OMS depuis 2007. Pour cela, il s'engage notamment à mettre en place les 5 normes suivantes :

Norme 1 : Démontrer l'engagement de l'établissement dans la démarche des HPS

Norme 2 : Assurer l'accès aux services

Norme 3 : Améliorer les soins centrés sur la personne et favoriser l'investissement des usagers

Norme 4 : Développer un lieu de travail et un cadre sains

Norme 5 : Promouvoir la santé dans la communauté élargie

Les valeurs

La mission du Centre de promotion de la santé au CHU Sainte Justine est basée sur les valeurs de l'organisation et les principes suivants :

- Agir précocement et en amont des maladies

| Numéro RPP : 2014-A-069-r2 | |
|--|--|
| <i>Approbation d'entrée en vigueur par le :</i> Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : N/A Comité de régie : N/A Conseil d'administration : 2014-06-11 Résolution no : N/A | <i>Contenu révisé et approuvé le :</i> Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : AAAA-MM-JJ Comité de régie : N/A Conseil d'administration : AAAA-MM-JJ Résolution no : |

- En continuité et en transversalité
- Dans une approche globale et intégrée
- Avec équité, en tenant compte des inégalités sociales de santé
- En pratiques collaboratives et en transdisciplinarité
- Dans une approche centrée sur les besoins
- En partenariat avec les familles et la communauté
- En favorisant l’engagement et l’adhésion des personnes et des communautés à ces principes

4. Cadre normatif

[Plan stratégique 2023-2027 du ministère de la Santé et des Services sociaux](#)

[Politique gouvernementale de prévention en santé](#)

[Plan d’action national visant la prévention des risques en milieu de travail et la promotion de la santé globale 2019-2023](#)

[Programme national de santé publique 2015-2025](#)

5. Définitions

La prévention et la promotion de la santé sont des leviers essentiels dans une trajectoire de soins pour faire en sorte d’améliorer la santé des mères, des enfants, des adolescents et des employés par l’adoption de saines habitudes de vie. La prévention et la promotion de la santé sont complémentaires et utilisent des stratégies similaires. Toutefois, des différences fondamentales entre ces deux concepts existent.

Promotion de la santé :

La promotion de la santé est une approche globale qui a pour objectif d’agir positivement sur les déterminants de la santé et du bien-être. Elle vise à permettre aux individus et aux communautés de renforcer leurs capacités à exercer un plus grand contrôle sur leur santé, et ce, par l’amélioration de leurs conditions de vie individuelles, sociales et environnementales.

La promotion de la santé utilise un ensemble d’interventions individuelles et collectives qui visent à la fois :

- Le renforcement des aptitudes individuelles pour mieux agir sur la santé;
- L’acquisition et le maintien de saines habitudes de vie;
- La mise en place d’environnement favorable à la santé;
- La participation des individus et des communautés.

| Numéro RPP : 2014-A-069-r2 | |
|--|--|
| <i>Approbation d’entrée en vigueur par le :</i> Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : N/A Comité de régie : N/A Conseil d’administration : 2014-06-11 Résolution no : N/A | <i>Contenu révisé et approuvé le :</i> Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : AAAA-MM-JJ Comité de régie : N/A Conseil d’administration : AAAA-MM-JJ Résolution no : |

Prévention :

La prévention est une approche centrée sur la réduction des risques. Elle lutte contre les facteurs de risque par l'adoption de saines habitudes de vie.

Elle comprend des mesures qui visent à éviter l'apparition de la maladie, de problèmes psychosociaux, de traumatismes ou en réduire les conséquences sur la santé et le bien-être.

Selon l'OMS, il existe trois niveaux de prévention :

1. **Prévention primaire** : vise à empêcher l'apparition d'une maladie en agissant sur les facteurs de risques généraux;
2. **Prévention secondaire** : vise à stopper ou à retarder l'évolution d'une maladie et ses effets par le dépistage précoce et un traitement approprié;
3. **Prévention tertiaire** : vise à prévenir les impacts négatifs d'un trouble déjà instauré, à réduire les complications éventuelles ou à éviter une rechute ou de la chronicité.

6. Règles d'application

Toute personne œuvrant au **CHU Sainte-Justine** est invitée à contribuer et à mettre en œuvre cette présente politique.

7. Rôles et responsabilités

La **Direction générale** inscrit les orientations et la culture de prévention et de promotion de la santé dans la mission du CHU Sainte-Justine.

La **Direction des services professionnels (Centre de promotion de la santé)** fait vivre la mission du CHU en précisant l'accompagnement que le Centre de promotion de la santé peut offrir au personnel pour faciliter la mise en œuvre d'actions de prévention et de promotion de la santé pour les familles, les employés et la communauté du CHU Sainte-Justine :

1. Accompagner toutes les directions dans la mise en place de programmes qui visent l'intégration de la prévention et de la promotion de la santé dans le continuum des soins pour les patients et les familles et dans l'environnement de travail.
2. Contribuer à la formation du personnel du CHU Sainte-Justine à l'égard des meilleures pratiques en promotion de la santé. Proposer et produire, en collaboration avec l'ensemble des directions, des outils en promotion de la santé.
3. Mettre en place des environnements favorables à la santé et au mieux être en déployant une offre de service et des activités destinées aux employés.
4. Initier, développer et collaborer de différentes manières à des projets avec des partenaires internes et externes au CHU Sainte-Justine en prévention et de promotion de la santé qui ciblent les patients, le personnel et la communauté desservie par le CHU Sainte-Justine.
5. Travailler en partenariat avec l'ensemble des directions et services pour assurer la continuité des soins et faire du CHU Sainte-Justine un lieu où les conditions de vie et de travail exercent une influence favorable sur la santé de chacun.
6. Faciliter la participation responsable et concrète des patients et du personnel aux décisions qui concernent leur santé.

| Numéro RPP : 2014-A-069-r2 | |
|--|--|
| <i>Approbation d'entrée en vigueur par le :</i> Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : N/A Comité de régie : N/A Conseil d'administration : 2014-06-11 Résolution no : N/A | <i>Contenu révisé et approuvé le :</i> Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : AAAA-MM-JJ Comité de régie : N/A Conseil d'administration : AAAA-MM-JJ Résolution no : |

La **Direction des personnes, de la culture, du leadership, des communications et des relations publiques** intègre la prévention et la promotion de la santé dans la mise en place de ses activités en s'assurant :

- Que le milieu de travail favorise la promotion de la santé;
- Que la culture du CHU Sainte Justine favorise et soutient la promotion de la santé;
- De soutenir les équipes dans leur développement de stratégies de transfert de connaissances en prévention et en promotion de la santé.

La **Direction des services techniques et des services hôteliers, développement durable et GES** intègre la promotion de la santé dans la mise en place d'initiatives concernant les installations de l'organisation, un environnement physique de travail sécuritaire et favorable à la santé et le développement durable. De plus, elle contribue à favoriser l'acquisition des saines habitudes alimentaires des patients, de leur famille et du personnel en dotant le CHU Sainte-Justine d'une politique alimentaire qui vise une alimentation saine et équilibrée.

La **Direction qualité, évaluation, performance et éthique** s'assure que l'amélioration continue de la qualité s'harmonise avec les orientations de promotion de la santé et les normes de qualité d'Agrément Canada.

La **Direction de l'enseignement** soutient le développement des compétences en prévention et en promotion de la santé. Elle veille à l'intégration de la promotion de la santé dans sa mission d'enseignement universitaire et dans l'élaboration de ses programmes de formation et de développement professionnel. Elle facilite la diffusion de l'information et la formation en lien avec la promotion de la santé destinée aux mères, aux enfants et à leurs familles.

Le **personnel clinique** (médecins, infirmières et autres professionnels de la santé) s'assure d'intégrer dans leur pratique professionnelle des actions de prévention et de promotion de la santé.

Les **Directeurs, gestionnaires, chefs de départements et de services** s'assurent de l'application de la présente politique et de la mise en œuvre des stratégies de prévention et de promotion de la santé dans leurs services.

7. Références

Gouvernement du Québec. (2016). Politique gouvernementale de prévention en santé.
Repéré à URL spécifique : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-297-08W.pdf>

Gouvernement du Québec. (2023-2027). Plan stratégique du ministère de la santé et des services sociaux.
Repéré à URL spécifique : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/plan-strategique/PL_23-717-01W_MSSS.pdf

Gouvernement du Québec. (2019-2023). Plan d'action national visant la prévention des risques en milieu de travail et la promotion de la santé globale.
Repéré à URL spécifique: <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-287-01W.pdf>

| Numéro RPP : 2014-A-069-r2 | |
|--|--|
| <i>Approbation d'entrée en vigueur par le :</i> Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : N/A Comité de régie : N/A Conseil d'administration : 2014-06-11 Résolution no : N/A | <i>Contenu révisé et approuvé le :</i> Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : AAAA-MM-JJ Comité de régie : N/A Conseil d'administration : AAAA-MM-JJ Résolution no : |

Gouvernement du Québec. (2015-2025). Programme nationale de santé publique.

Repéré à URL spécifique :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-216-01W.pdf>

Organisation mondiale de la santé. (1986). Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé.

Repéré à URL spécifique :

<https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/health-promotion/population-health/ottawa-charter-health-promotion-international-conference-on-health-promotion/chartre.pdf>

Organisation mondiale de la santé. (1999). Glossaire de la promotion de la santé.

Repéré à URL spécifique :

https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/67245/WHO_HPR_HEP_98.1_fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y

World Health Organization. (1997). The Vienna Recommendations on Health Promoting Hospitals.

Repéré à URL spécifique : http://122.154.73.26/data/hph/Viena_Recommendation.pdf

World Health Organization. (2007). The International Network of Health Promoting Hospitals and Health Services: Integrating health promotion into hospitals and health services Concept, framework and organization. Repéré à URL spécifique :

https://docs.wixstatic.com/ugd/7b6489_f3df31987456454fa97a9618353f58f1.pdf

International Network of Health Promoting Hospitals and Health Services. 2020 Standards for Health Promoting Hospitals and Health Services. Hamburg, Germany: International HPH Network;

December, 2020. Repéré à URL spécifique : <https://www.hphnet.org/wp-content/uploads/2021/06/French-2020-HPH-Standards.pdf>

| Numéro RPP : 2014-A-069-r2 | |
|--|--|
| <i>Approbation d'entrée en vigueur par le :</i> Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : N/A Comité de régie : N/A Conseil d'administration : 2014-06-11 Résolution no : N/A | <i>Contenu révisé et approuvé le :</i> Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : AAAA-MM-JJ Comité de régie : N/A Conseil d'administration : AAAA-MM-JJ Résolution no : |